

Choix des matières M1 droit patrimonial

Par **Juliab15**, le **20/07/2014** à **21:28**

Bonjour à tous !

Actuellement, je suis inscrite à la faculté de droit d'Aix en M1 droit patrimonial, immobilier et notarial, et je m'interroge sur les matières à choisir. Mon objectif premier serait de travailler dans le notariat même si j'envisage éventuellement le secteur bancaire. Voici la liste, les matières en gras représentent mon choix premier :

[Unité 1] TD (deux matières) :

- Droit des assurances
- Droit fiscal approfondi
- **Droit patrimonial de la famille**
- **Droit public et privé des biens**
- Planification et autorisations d'urbanisme

[Unité 2] 6 matières (autres que celles choisies en TD) :

- Comptabilité générale
- **Droit bancaire et boursier**
- Droit de la consommation et du crédit
- Droit de l'environnement
- Droit des assurances
- Droit des collectivités locales
- Droit des contrats d'affaires
- **Droit des instruments de paiement**
- Fiscalité de l'entreprise
- Droit des responsabilités professionnelles et déontologiques
- **Droit international privé**
- **Droit fiscal approfondi**
- Droit patrimonial de la famille
- Droit privé et public des biens
- Histoire des biens
- **Principe des contrats spéciaux publics et privés**
- **Planification et autorisations d'urbanisme**

Mon choix est-il pertinent ? Merci d'avance pour votre aide !

Par **joaquin**, le **21/07/2014** à **08:19**

Bonjour,

Juste une petite remarque : pourquoi choisir planification et autorisations d'urbanisme ? quel rapport avec la banque ou le notariat ? Le droit des responsabilités professionnelles et déontologiques me semble aussi important, sinon plus, si vous choisissez ensuite la voie du notariat.

Cordialement
JG

Par **Juliab15**, le **21/07/2014** à **09:50**

Oui, c'est vrai que ce dernier choix n'a pas été décidé en fonction du parcours professionnel désiré car je pensais déjà avoir les pré-requis mais je prends note en ce qui concerne le droit des responsabilités professionnelles et déontologiques. Merci !

Sinon, dans l'ensemble (excepté planif et auto d'urbanisme) cela est pertinent ?
Je suis surtout indécise s'agissant des TD avec droit public et privé des biens.

Par **joaquin**, le **21/07/2014** à **11:20**

Non, je pense que le reste est pertinent, enfin attendez éventuellement d'autres avis. Le droit privé et public des biens, je pense que c'est assez important en droit patrimonial.

Cordialement
JG